

1

CONSEQUENCES IMMÉDIATES DE LA RÉVOLUTION LIÉGEOISE DE 1789
POUR LA MUSIQUE ET LES MUSICIENS DE LA PRINCIPAUTE.

José QUITIN

1. Introduction
2. La musique à Liège à la fin de l'Ancien Régime
 - Primauté de la musique d'église
 - Organisation des maîtrises - La maîtrise de la Cathédrale
 - L'éducation des choraux
 - La musique religieuse à Liège
 - L'orchestre du théâtre
 - L'orchestre de Liège et les concerts
 - La musique dans les salons
3. La vie musicale à Liège pendant l'"Heureuse Révolution" et la première restauration du pouvoir épiscopal (18.VIII.1779 - 28.IX.1792)
 - Les faits historiques
 - Le retour du prince-évêque de Hoensbroeck
 - La Société d'Emulation et la Société littéraire
 - Le théâtre et la chanson pendant la Révolution
4. La Restauration du pouvoir épiscopal et le théâtre (12.I.1792 - 28.XI.1792)
5. Changements de princes et changement de vainqueurs
6. L'éphémère République liégeoise et la Seconde Restauration épiscopale (28.XI.1792 - 5.III.1793 - 27.VII.1793)
 - La République liégeoise
 - La restauration du prince-évêque de Méan
7. Les débuts du Régime français (27.VII.1794)
 - Une union difficile à harmoniser
 - La démolition de la cathédrale Saint-Lambert (VIII.1794 - 1795)
 - Le théâtre en 1794 - 1795
8. Le Pays de Liège sous le Directoire (26.X.1795 - 9.X.1799)
 - L'apaisement
 - La tiédeur républicaine des musiciens de l'Orchestre de Liège
 - La fermeture des églises après le coup d'état du 18 Fructidor an VI (4.IX.1797)
9. An VII : vers un redressement de la musique mondaine à Liège
 - Un projet de Conservatoire
 - 1798 - 1799 : retour à une pratique musicale mondaine quasi normale
 - Les compositeurs liégeois sous la République

1. Introduction

Je ne suis pas historien. Aussi n'entreprendrai-je point de raconter l'Histoire de la Révolution liégeoise du 18 août 1789, quoique ses péripéties conditionnent le déroulement de mon exposé. Avant tout, je veux narrer les mésaventures survenues aux musiciens qui ont vécu cette époque difficile, où leur genre de vie, l'exercice de leur profession, leur art même ont été profondément affectés par les événements politiques et les mutations d'ordre social.

Je voudrais rendre justice à ces lointains confrères qui, en dépit des vicissitudes de tous genres, ont réussi à maintenir en vie la Musique liégeoise.

En 1930, à l'occasion de la commémoration de l'Indépendance belge, Antoine AUDA publiait un ouvrage resté classique, La Musique et les musiciens de l'ancien Pays de Liège. Le dernier chapitre ne comporte que quatre pages ! Il évoque la Révolution de 1789 et passe aussitôt à la création de l'Ecole royale de musique, en 1826, sous le Régime hollandais.

Ce chapitre écourté était évidemment une invitation à poursuivre adressée aux musicologues liégeois. Rares sont ceux qui y ont répondu. Pourtant, entre les deux révolutions de 1789 et de 1830, que de choses ont changé ! A Liège, entre autres bouleversements, c'est toute l'organisation musicale propre à l'un des derniers états ecclésiastiques de l'Ancien Régime qui disparaît.

Ici, il sera surtout question des conséquences de la Révolution de 1789 sur les institutions musicales et sur la pratique musicale à l'église, au théâtre, dans les concerts et les salons.

Il va de soi que les changements survenus s'étalent sur une certaine période. J'ai choisi comme terminus ad quem la fin du Directoire (9.X.1799). Après, avec Bonaparte premier Consul et Napoléon empereur des Français, ce n'est plus la Révolution !

Avant de m'engager dans ce programme, il me paraît nécessaire de rappeler l'état de la Musique à Liège avant que les événements politiques ne modifient la situation.

2. La musique à Liège à la fin de l'Ancien Régime

Primauté de la musique d'église

La Principauté de Liège est un état ecclésiastique dirigé par un prince-évêque élu à vie par le Chapitre des 60 chanoines tréfonciers de la cathédrale Saint-Lambert. Il est normal que la musique d'église y occupe une place prépondérante. La cathédrale, les 7 collégiales de la cité de Liège, celles des bonnes villes du pays ont chacune leur maîtrise. Toutes prennent modèle sur l'organisation de celle de la cathédrale, mais avec des effectifs sensiblement moins importants.

Organisation des maîtrises - La maîtrise de la Cathédrale

La maîtrise de la cathédrale est placée sous la haute autorité administrative du Cantor ou Grand Chantre, un des chanoines tréfonciers élu à vie par ses confrères pour remplir

ces fonctions. La direction pratique de la maîtrise revient au Directeur de la musique ou Maître de chant (anciennement phonascus ou premier succentor). Il est assisté par un second succentor. Tous deux sont prêtres et font partie du clergé secondaire.

Le personnel de la maîtrise de Saint-Lambert comprend une quarantaine de musiciens : un organiste, une douzaine de chantres, une dizaine de gamins de 10 à 16 ans appelés choraux ou duodeni et une vingtaine d'instrumentistes.

Les chantres sont généralement prêtres et dotés d'un bénéfice. La plupart des instrumentistes sont des laïcs et pères de famille. Comme ils ne peuvent pas jouir d'une prébende ecclésiastique, ils sont obligés d'exercer une profession pour arrondir leurs gages : musicien au théâtre, musicien dans les bals, tandis que leur épouse, très souvent tient une petite boutique.

L'éducation des choraux

L'éducation des choraux se fait entièrement au sein de l'église. L'enseignement général est donné par le maître des écoles, le plain-chant, la musique et la théorie par le maître de chant ou, plus souvent, par son adjoint.

Lors de la mue de la voix, si le jeune garçon présente de bonnes dispositions intellectuelles et musicales, le Chapitre le conserve à son service et lui permet :

- d'achever ses humanités chez les Pères Jésuites.
- d'apprendre à jouer d'un instrument de musique sous la direction d'un des instrumentistes de l'église.
- d'étudier la basse continue, l'harmonie et le contrepoint avec le maître de chant.

En échange, il doit participer à la psalmodie les dimanches et jours de fêtes ou jouer à l'orchestre de la maîtrise.

Ainsi donc, et ceci est fort important, depuis leur entrée à la maîtrise à dix ans jusqu'à la fin de leurs études générales et musicales, les enfants bien doués sont pris en charge par les Chapitres de la cathédrale et des collégiales. Bien entendu, l'enseignement qu'ils reçoivent est organisé en fonction des besoins de l'église.

Quand ses études sont terminées, l'ancien choral est intégré à la maîtrise comme chantre ou comme instrumentiste. Mais il peut aussi recevoir une bourse pour poursuivre des études orientées vers le sacerdoce ou encore, chose fort convoitée, pour parachever sa formation en Italie, grâce à la Fondation Lambert DARCHIS (1699) que l'on appelle aussi Collège liégeois de Rome.

La musique religieuse à Liège

Nous ne possédons qu'une infime partie de la musique religieuse composée par les musiciens liégeois. Les accidents, les guerres et plus encore l'indifférence des chanoines pour la musique antérieure à leur époque ont provoqué d'innombrables destructions. Nous ne saurions rien de la musique d'église liégeoise du 18^e siècle si, en 1794, en même temps que les siennes, Henri HAMAL n'avait pas sauvé les oeuvres de son oncle et prédécesseur Jean-Noël HAMAL et de compositeurs italiens

contemporains qu'il considérait sans doute comme des modèles à suivre. Ce qui nous permet de constater que les oeuvres religieuses des deux HAMAL et de leurs contemporains - MOREAU, DELANGE, RENIER, etc. - sont tout à fait inféodées aux modèles italiens de leur temps. C'est normal puisqu'ils ont tous, ou presque, parachevé leurs études à Rome à la Fondation Darchis et accessoirement à Naples, dans un des Conservatoires de la ville.

Au départ, cette tradition italianisante s'inspire de l'enseignement rigoureux de DURANTE et de JOMELLI. Malheureusement, après 1760, nos jeunes liégeois ont affaire à un art décadent, où la verve du discours et le brillant des vocalises a remplacé l'intéressante variété du contrepoint et la richesse des harmonies.

L'orchestre du théâtre

L'orchestre du théâtre est une importante source d'emplois pour les instrumentistes liégeois. Les journaux contemporains l'appellent aussi "Orchestre de Liège", sans doute parce qu'il servait également dans les concerts. Il constitue un cumul très apprécié par les meilleurs des musiciens d'église.

Le spectacle fonctionne d'octobre à mai, avec une interruption pendant le temps de Carême et de Pâques. En été, les comédiens et les chanteurs se transportent à Spa où ils trouvent un autre orchestre sur place.

Chaque représentation comporte un ou deux opéras-comiques et une ou deux comédies, parfois un ballet ou un intermède musical entre deux actes.

Le répertoire repose principalement sur les oeuvres de GRETRY. Peu avant la Révolution, il vient encore de triompher à Paris avec La Caravane du Caire (1784), Richard Coeur-de-Lion (1784) et Panurge dans l'Isle des Lanternes (1785), ceci sans préjudice de ses anciens succès. Viennent ensuite MONSIGNY - avec Le Déserteur, La Belle Arsène - et DALAYRAC, dont la carrière a démarré en flèche en 1786 avec Nina ou la Folle par amour.

Une chose est évidente ici : si la musique d'église est orientée exclusivement vers l'Italie, les ouvrages donnés au théâtre - opéras-comiques et comédies - viennent en droite ligne de Paris.

L'orchestre de Liège et les concerts

En marge du théâtre, l'orchestre de Liège intervient aussi lors des concerts organisés par des artistes de passage ou par des musiciens liégeois désireux de se faire mieux connaître. Ils ont lieu dans la salle de la Société d'Emulation ou dans celle de la Comédie.

La Société d'Emulation organise ses propres concerts. Etant réservés aux membres et à leurs invités, ils ne sont jamais annoncés par la Gazette de Liège, notre principale source d'information. Nous n'apprenons généralement leur existence qu'a posteriori, le plus souvent par une annonce dans le genre de celle-ci, datant du 29.II.1788 : "Le Fat ou les Preuves d'amour, air chanté au dernier Concert de la Société d'Emulation, se débite chez ANDREZ avec accompagnement de

clavecin 5 sols".

Je n'ai pas trouvé trace d'un orchestre permanent à la cour du prince-évêque, quoique le violoniste Laurent HENCHENNE soit cité comme maître de chapelle de la Cour. En revanche, il existe des concerts privés : le "Concert des Amateurs", dont le siège se trouve au café Grétry, rue de la Wache, chez VANDERBERG, musicien de la cathédrale, ainsi qu'un "Grand Concert" présidé par M. de GOER de HALTINNE.

La musique dans les salons

Une source importante d'activité musicale est fournie par les réunions organisées dans quelques salons. À côté de la musique vocale toujours bienvenue, la musique de chambre y était à l'honneur. Du moins est-ce ce qu'on peut déduire des réclames et annonces publiées par les marchands de musique comme Benoît ANDREZ, DELANGE, LATOUR, BERTRAND, CHEFNEUX ou Nicolas TERRY. Ils proposent des sonates, trios, quatuors, symphonies en provenance des éditions parisiennes, très éclectiques et très européennes comme on le sait, où les fils de Bach, les Stamitz, les violonistes français et liégeois, Pleyel, Cambini, Wagenseil, etc. figurent en bonne place.

Les amateurs qui exécutent ces oeuvres ont appris à chanter ou à jouer d'un instrument sous la direction des chantres et des instrumentistes des églises qui, ici encore, trouvaient un moyen fort appréciable d'arrondir leurs revenus.

Je ne ferai que mentionner les fêtes populaires, les bals et les cours de danses (ceux-ci assez nombreux) qui utilisent aussi un certain nombre de musiciens.

L'équilibre du paysage musical liégeois que nous venons d'entrevoir sera complètement bouleversé au cours des dix années qui suivent la Révolution de 1789.

Grâce au tableau de la page ci-contre, vous pouvez mieux situer les menus faits que je vais vous raconter. "Menus faits", car il est clair que la musique et les musiciens ne représentent pas grand'chose dans ce monde en proie à un désordre total, au cours duquel, après dix siècles d'indépendance souvent payée au prix du sang, la Nation liégeoise va cesser d'exister.

3. La vie musicale à Liège pendant l'"Heureuse Révolution" et la première restauration du pouvoir épiscopal (18.VIII.1779 - 28.IX.1792)

Les faits historiques

La Révolution liégeoise du 18.VIII.1789 survient un mois après la prise de la Bastille. Elle a été qualifiée par certains auteurs d'"Heureuse Révolution" parce que, dans un premier temps, elle fut pacifique et se déroula sans effusion de sang¹. Dès lors, vous ne serez pas surpris si je vous dis qu'au lendemain de cette journée mémorable et encore après la fuite

1. Au soir du 18 août, le peuple avait acclamé le prince-évêque qui avait accepté d'abroger le trop fameux Règlement de 1684 qui, depuis un siècle, réduisait presque à néant les droits politiques du Tiers-Etat.

14. VII. 89 Prise de la Bastille → 15. VII. 89 Révolution liégeoise

16. I. 91 Restauration du pr. év. de Hoensbroeck - Exil des Patriotes

1. X. 91. La Législative (Assemblée nat. élue)

3. VI. 92 † du pr. év. de Hoensbroeck. 16. VII. Election du p. év. de Méan.

20. IX. 92 La Convention exerce tous les pouvoirs

21. XI. 92 Valmy - Jemappes → 28. XI. 92 Dumouriez enlève Liège. Fuite du pr. év. - Retour des Patriotes

21. I. 93 Exécution de Louis XVI

28. I. 93 Vote de réunion à la France

18. III. 93 Défaite des Français à Neerwinden → 5. III. 93 Retour des Autrichiens. Restauration du pr. év. - Fuite des Patriotes

26. VI. 94 Victoire de Jourdan à Fleurus → 17. VII. 94 Les Français réoccupent Liège. Fuite du pr. év. - Retour des Patriotes

29. VII. 94 Election de Robespierre

9. VIII. 94. Début de la démolition de la cathédrale Saint-Lambert

22. VIII. 95 → 9. XI. 99. Le Directoire

1. I. 95. Annexion par la France

19. Fructidor an I (4. IX. 1797). Coup d'Etat → Fermeture des écoles → Suppression des maîtrises

1. XII. 98. H. Harnaz propose la création d'un Conservatoire de musique

9. XI. 99 → 4. VII. 1802 Le Consulat

du prince-évêque dans la nuit du 27.VIII, il ne se passe rien au niveau des musiciens d'église, les plus nombreux et les plus actifs dans le pays. En fait, ils sont tous, ou presque, favorables aux réformes constitutionnelles proposées par les Patriotes.

La Révolution française a leur sympathie, d'autant plus que ses péripéties se déroulent loin. Certes, les remous de la politique venant après le désastreux hiver de 1788-89 suscitent de sérieuses difficultés matérielles. Mais ce n'est qu'en avril 1790, après l'échec de médiation du roi Frédéric-Guillaume de Prusse entre le prince-évêque de HOENSBROECK et ses sujets que les choses se gâtent vraiment. C'est alors que de nombreux chanoines de la cathédrale (mais pas tous!) et des nobles partisans inconditionnels du prince s'enfuient à Aix-la-Chapelle et à Maastricht d'où ils mènent campagne contre la Révolution.

La levée de deux régiments liégeois, l'état de guerre avec l'Autriche, le non paiement des redevances et des fermages, l'augmentation du coût de la vie conduisent le Magistrat de Liège à exiger des Chapitres le paiement de lourdes contributions. Ceux-ci opèrent des restrictions budgétaires dont les premières victimes sont les musiciens de leurs maîtrises.

A titre d'exemple, voici quelques décisions prises par le Chapitre de la collégiale Sainte-Croix entre le 18.VIII.1789 et le 4.II.1791.

- 18.VIII.1789 : journée de la Révolution liégeoise
- 2.IX.1790 : (au moment du départ des Prussiens) Le Chapitre décide un don patriotique volontaire de 1.000 fl. à la Cité "considérant les nécessités publiques et les besoins urgents".
- 23.IV.1790 : Par mesure d'économie, on ne renforcera pas la maîtrise par des musiciens étrangers (c.à.d. venant d'autres églises) pour la célébration, de l'Invention de la Sainte-Croix.
- 26.IV.1790 : Suite à la requête du Magistrat, le Chapitre donne 12.000 fl. en billet pour les besoins de l'armée liégeoise.
- 12.I.1791 : Entrée des troupes autrichiennes à Liège. Restauration du pouvoir princier.
- 4.II.1791 : Le Chapitre discute des illuminations à faire pour le retour d'exil du prince-évêque de HOENSBROECK le 13.II.

Le retour du prince-évêque de HOENSBROECK

Les "ponctions fiscales" opérées par le Magistrat de Liège ont certainement donné à réfléchir aux divers Chapitres. Aussi peut-on croire qu'il y a eu une part de vérité dans ce texte que j'extrais des Conclusions capitulaires de la cathédrale du 19.I.1791, date du retour d'exil des chanoines qui s'étaient enfuis à Aix-la-Chapelle.

"Messeigneurs aient fait leur rentrée en ville au son des cloches et aux acclamations du peuple, et s'étant acquittés de leur premier devoir en rendant des actions de grâce à Dieu par un Te Deum auquel les Bourgmestres rétablis ont assisté, ainsi qu'une foule immense de personnes de toutes les classes qui faisaient retentir les voûtes de cris de joye, se sont de là

rendus au lieu capitulaire accoutumé, ont ordonné à leur sacristain de protocoller cet événement."

Dans un même élan, le 24.I.1791, ils réprimandent sérieusement les 7 chanoines tréfonciers restés à Liège "pour avoir osé se comporter comme Chapitre" et décident d'annuler toutes les décisions prises en leur absence (13.II.91). Comme celle-ci a duré plus d'un an, on imagine aisément le nombre de situations conflictuelles que cette décision va créer. Par ailleurs, comme il faut combler les vides causés par la fuite ou le renvoi de certains musiciens, on procède à l'examen du "Plan de la musique pour trouver des sujets qui conviennent" et pour examiner les suppliques qui sont présentées. En effet, avec l'hiver qui se prolonge, on observe une recrudescence de demandes de gratifications et d'aumônes, car la vie se fait de plus en plus chère. Le Chapitre recourt alors à un expédient que nous connaissons sous le nom de "rationalisation de l'entreprise". Les musiciens renvoyés ou décédés ne sont pas remplacés, leurs gages sont répartis entre leurs confrères restés fidèles.

La Société d'Emulation et la Société littéraire

La Société d'Emulation elle-même - pourtant créée par le prince-évêque de VELBRUCK en 1779 - est poursuivie par la vindicte de prince et du Chapitre de la cathédrale. Il est vrai que, le 2.VIII.1790, elle avait été présenter ses hommages à la Municipalité par la voix de son Secrétaire perpétuel adjoint, le chanoine HENKART, de la collégiale Saint-Martin. Mais lisez plutôt ce texte de mandement élaboré par le Chapitre de Saint-Lambert le 24.II.92, à la demande du prince-évêque, onze jours après son retour à Liège. " [...] La Société d'Emulation est devenue une société d'insubordination s'étant - à l'exception d'un petit nombre de ses membres - presque généralement et publiquement vouée, pendant les troubles passés, aux principes de sédition qui les ont fait naître, n'ayant jamais donné depuis le calme rétabli aucun signe de récipiscence et d'abjuration sur les écarts et erreurs auxquelles elle s'était livrée en préconisant les chefs et procédés d'une Révolte[...]" . Dès lors, les réunions de la Société sont interdites et la Société est dissoute.

Dans son excellente Histoire de la Société littéraire. 1779-1979 (33-34), société créée elle-aussi en 1779 par VELBRUCK, Paul VAUTE évoque l'attitude adoptée par les membres de ce qu'on appelait alors "la Grande Société" lors du retour du prince-évêque.

"Le 14 février à 10 heures du matin, deux jours après le retour de Hoensbroeck, les membres (de la Société littéraire) se rendirent en corps au palais de Liège pour exprimer au prince-évêque leur bonheur de le revoir". Ils le firent en ces termes : "Lorsque dans des temps orageux et malheureux, nous avons eu la douleur de voir Votre Altesse forcée de nous quitter, nos coeurs vous ont suivi partout... etc. etc." Le discours se termine par un "Chronogramme liégeois" :

VIVat JoYueUX ConstantIn
C'est L'amour Des braVes gIns. (1789)

Ces deux textes suggèrent clairement les divergences d'opinions qui séparaient les membres de la haute société

liégeoise.

Malgré les restrictions et les gages trop faibles accordés aux musiciens d'église en 1789 et 1790, malgré les exils en France et les renvois en 1791, les maîtrises ont continué à fonctionner ; elles sont même réorganisées. Par contre, la fermeture de la Société d'Emulation - et par conséquent de ses concerts et de ceux qui se donnaient dans sa salle - porte un coup sensible aux instrumentistes de l'orchestre de Liège et aux solistes des concerts.

Le théâtre et la chanson pendant la Révolution

Le théâtre n'a pas interrompu son activité. En 1789-1790, l'orchestre compte 22 musiciens placés sous la direction du chef de musique SOLA, plus 12 autres désignés pour jouer les bals et les redoutes. Comme d'habitude, si les instrumentistes sont liégeois, les comédiens et les chanteurs sont étrangers.

Les représentations suivent plus ou moins les événements politiques. C'est ainsi que, le 8.X.1789, la Gazette de Liège annonce la reprise des spectacles avec "La Prise de la Bastille, fait historique pris dans les journaux et tel que l'action s'est passée en France et Blaise et Babet, opéra-comique en 2 actes de DEZEDE. Dimanche, La liberté rendue ou le zèle patriotique. Incessamment, Le Siècle d'or, comédie héroïque analogue aux circonstances par un Citoyen de Liège."

En fait, malgré les apparences, la ville de Liège est en ébullition. L'attentat qui a eu lieu dans la nuit du 9 au 10 octobre 1789 contre le bourgmestre "révolutionnaire" de CHESTRET a fait monter la tension. Il y a heureusement échappé et, le 18, un Te Deum d'action de grâces a été chanté à la collégiale Saint-Martin (dont le Chapitre, dans son ensemble, paraît avoir été favorable à la Révolution). C'est alors que le roi de Prusse s'intitule "protecteur de la Nation liégeoise" et qu'il envoie deux bataillons prussiens séjourner à Liège, du 30.X.1789 au 16.IV.1790, pour aider la Milice bourgeoise à y maintenir l'ordre.

De Trèves, où il s'est mis à l'abri, le prince-évêque renie ses engagements, refuse toute discussion sans soumission préalable des liégeois et exhorte les princes-directeurs du Cercle de Westphalie à venir châtier ses sujets rebelles. La lettre qu'il écrit "à M. de DOHM, Ministre du Haut-Directeur de Clèves" le 8.XII.1789 raconte à sa façon - bien sûr très tendancieuse pour ne pas dire déformée - l'insurrection du 18 août. Reproduite in extenso dans la Gazette de Liège, elle apparaît comme un triste présage de nouvel an pour les Liégeois.

Néanmoins, petit à petit, la vie mondaine reprend son cours habituel. Le 11.I.1790, les comédiens de la Principauté de Liège donnent Tartuffe de MOLIERE - un choix qui n'est certes pas sans intention ! - et Renaud d'Ast, opéra-comique de DALAYRAC, créé à Paris trois ans plus tôt et à Liège le 15.XI.1789. Ils poursuivent avec Le Corsaire, opéra-comique en 3 actes de "Mr le chevalier d'ALAYRAC" et une comédie de circonstance, Les Deux Pages ou le Roi de Prusse bienfaisant. Il y a redoute le 25.I et, le 31, on reprend un ancien succès, Les Souliers mordorés, opéra-comique de FRIDZERI, créé à Liège dès 1776. Cette représentation est suivie d'un grand bal paré et masqué.

Le 10.II, à l'occasion de la fête du roi de Prusse, reprise des Deux Pages et création de Le Siècle d'or, opéra-comique d'un auteur liégeois resté anonyme. Après Pâques, les Comédiens donnent "une première représentation du Sentiment liégeois ou le Voeu de la Patrie, divertissent en vers mêlé de vaudevilles analogues à la circonstance, précédé de Philoctète, tragédie en 3 actes. Le spectacle sera terminé par La Mélomanie, opéra en 1 acte (de CHAMPENIN). "On ne négligera rien pour rendre ce spectacle brillant" ajoute le directeur du théâtre, M. DUGUE.

Remarquons que les pièces "de circonstance" sont toutes des comédies. S'il y a musique, ce sont des vaudevilles, c'est-à-dire des paroles nouvelles appliquées à des airs connus. De fait, c'est de chansons à couplets que la Révolution se nourrit, depuis Dansons la Carmagnole et Ca ira jusqu'à La Marseillaise et le Chant du départ, en passant par le Valeureux Liégeois. Le théâtre lyrique "révolutionnaire", c'est pour demain. Encore que GRETRY donne, à Paris, son Pierre le Grand le 13.I.1790 (à Liège en 1800) et son Guillaume Tell le 19.IV.1791 (il n'arrivera à Liège que le 18.XII.1828, mais encore à temps pour "l'autre" révolution).

4. La Restauration du pouvoir épiscopal et le théâtre (12.I.1792 - 28.XI.1792)

En juillet-août 1790, la situation militaire des révoltés brabançons et liégeois se dégrade. Le 12.I.1791, les troupes autrichiennes font leur entrée à Liège. La Révolution aura tenu un an et demi.

Les chanoines qui s'étaient exilés reviennent le 19.I et le prince-évêque de HOENSBROECK le 12.II, après avoir bien fait préparer sa rentrée. Cette pusillanimité a permis à la plupart des Patriotes de s'enfuir à temps ; la vengeance du prince ne pourra s'exercer que sur leurs biens et seulement sur la personne de quelques imprudents comme le Commissaire DUPERRON, Major dans l'Armée liégeoise, qui sera condamné à mort.

En même temps qu'il interdit les rassemblements, HOENSBROECK défend "la représentation des pièces de comédie" par un édit du 21.II.1791. Néanmoins, peu après, Mme de la SABLONNE (1ère chanteuse au théâtre en 1790), obtindra un octroi pour l'exploitation du théâtre dont la saison s'ouvrira le 3.XI.1791.

La "Liste des musiciens de la comédie de 1791 à 1792, agréée en plein Conseil (de la ville) ce 17 8bre 1791 [...] Signé : Baron de VILLENFAGNE, Bourgm. Régent" ne diffère guère de celle de 1788 : 24 musiciens à qui on ajoute 14 musiciens pour les bals et les redoutes.

Le 24.II.1792, le Conseil "ordonne aux musiciens de se conformer aux conditions imposées à l'orchestre et de se trouver au théâtre au quart avant 5 heures (c'était l'heure du début des spectacles) et de jouer pendant les entr'actes, à peine d'être privés de leur paiement". C'est la seule fois que cette obligation de jouer pendant les entr'actes soit spécifiée, mais la Gazette annonce, de temps à autre, l'exécution entre deux pièces d'un Concerto par un musicien de l'orchestre. Il semble en tout cas que les instrumentistes du théâtre ne mettaient guère de bonne volonté à remplir cette obligation.

5. Changements de princes et changement de vainqueurs

Le décès de HOENSBROECK (3.VI.1792) et l'élection de son neveu, le comte de MEAN (16.VIII.1792) comme prince-évêque ne changent rien pour les Liégeois, pas plus que la succession rapide des empereurs à Vienne. A Joseph II, mort en 1790, succèdent Léopold II (mort en 1792) puis François II (qui sera l'adversaire malheureux de Napoléon à Austerlitz). Tout au plus ces événements valent-ils aux chantes et aux musiciens de la cathédrale quelques offices funèbres et quelques Te Deum supplémentaires.

Il en va tout autrement de la déclaration de guerre de la France à l'Autriche souveraine dans les Provinces belgiques (20.IV.1792). En principe, cela ne concerne pas les Liégeois. Mais il y a tout juste quinze mois que le pouvoir épiscopal a été rétabli avec l'aide des armées impériales. Comment ne pas accorder aux troupes autrichiennes le libre passage à travers la Principauté ?

Après quelques revers, les armées françaises arrêtent leurs adversaires à Valmy (20.X.1792) et les battent à Jemappes (6.XI.1792). Le général DUMOURIEZ entre à Liège le 28.XI.1792, aussitôt suivi par les Patriotes liégeois exilés. Le 2.XII.1792, la Société d'Emulation offre un grand concert en l'honneur du général et de son état-major ; la musique était composée et dirigée par le Citoyen Nicolas BODSON, de Liège.

6. L'éphémère Républiqueliégeoise et la Seconde Restauration épiscopale (28.XI.1792 - 5.III.1793 - 27.VII.1793)

La République liégeoise

Dès son arrivée, DUMOURIEZ avait proclamé la souveraineté du peuple et invité les Liégeois à élire une Convention nationale et un Conseil municipal. Celui-ci sera installé le 9.I.1793. Mais déjà un groupe de pression s'est manifesté par la voie de la Gazette nationale liégeoise (ex-Gazette de Liège de DESOER). Dès le premier numéro - daté du 30.XI.1792), deux jours après l'entrée de DUMOURIEZ à Liège - Charles-François LATOUR, graveur, Mont Saint-Martin, fait savoir qu' "il débite L'Hymne liégeois (le Valeureux liégeois)¹ et le Chant des Marseillais, gravés, avec la musique, 10 liards de Liège la pièce."

Quelques jours plus tard, les membres de la "Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité publiquement rassemblés dans la cathédrale le 6.XII.1792 an premier de la République française" décident de se réunir chaque jour "pour discuter et propager les grands principes".

A cette époque, à Paris, le roi avait été suspendu et des émeutes avaient éclaté en août et en septembre. La Convention nationale assume tous les pouvoirs et, après un procès rondement mené, Louis XVI est condamné à mort et guillotiné le 21.I.1793.

1. Son auteur, l'abbé Gilles-Joseph RAMOUX, principal du Grand Collège, co-fondateur et bibliothécaire de la Société d'Emulation, homme de lettres, finira sa carrière comme curé de Glons.

A Liège, la veille de cette exécution, la réunion du pays de Liège à la France a été votée dans la Cité par 9.660 voix contre 40, mais, écrit l'historien MAGNETTE (280), "l'immense majorité des 125.000 électeurs inscrits dans l'ensemble du pays ne s'était pas présentée aux urnes."

En ce qui concerne les concerts entre 1789 et 1794, les seules mentions intéressantes que j'aie retrouvées datent de 1790, avant le retour de HOENSBROECK. Le 29.I.1790, la Société du ci-devant Grand Concert de Liège, établie maintenant à la Halle des Drapiers (en Feronstrée) où elle a fait construire une salle, se fait un plaisir d'annoncer aux amateurs de cette ville qu'ils peuvent avoir des billets d'entrée au prix de 10 florins chacun, pour douze concerts à commencer le 1er février 1790. "En dehors de cela, la Gazette signale un concert au bénéfice de M. et Mme CLEMENT, musiciens allemands, avec leur fils François à la Salle des Drapiers le 26.II. et ajoute qu'ils sont prêts à partir pour Londres. Un concert de la Société d'Emulation en l'honneur du roi de Prusse (4.III.0790). Un concert spirituel par M. CAFFRO, de Naples, le 29.III.1790." Ni la République liégeoise ni la seconde restauration n'ont été favorables aux concerts. les artistes de passage évitent de traverser Liège et la Belgique, et les artistes locaux ne se sont pas manifestés.

Par contre, les imprimeurs-libraires annoncent la vente d'airs et de chansons venant de Paris ; on peut aisément imaginer leur caractère ! Le climat qui règne pendant les quatre mois que dure la République liégeoise de 1792 est suggéré par un incident qui oppose Rozan d'MAZILLY, directeur-adjoint du théâtre (dont Mme de LA SABLONNE est toujours directrice en titre) à un certain "LEBLOND, Capitaine de la 5ème Cie du 1er Bon de volontaires du Pas-de-Calais". Voici ce qu'écrit ce dernier le 1.II.1793, onze jours après l'exécution de Louis XVI :

"Je vous préviens, en vrai Républicain, que si différents passages de cette pièce (Raoul de Créqui, de DALAYRAC) qui ne sont propres qu'à appitoyer les Citoyens faibles sur le sort que vient d'éprouver Louis Capet, notamment celui où le sire dit dans la prison "qu'il meurt pour son roi", je vous préviens dis-je, que si ces passages ne sont pas changés, vous serez regardé comme ayant voulu porter atteinte à la tranquillité nationale ; alors vous pouvez être sûr d'avance que je vous dénoncerai à la Convention nationale."

Dans sa réponse, Rozan d'MAZILLY évoque les modifications apportées la semaine précédente au dénouement du Déserteur de MONSIGNY, "pièce qui était bien plus inconstitutionnelle que le passage que vous citez dans Raoul, sire de Créqui, quoiqu'il le soit aussi [...], mais un mot ou une phrase sont bien plus aisés à changer que la moitié d'un acte entier. Je conclus donc, mon cher Concitoyen, que vous vous seriez épargné la peine de nous avertir par la voie du journal."

Le métier de directeur de théâtre n'était pas de tout repos à cette époque. Il ressort de cet incident que le Théâtre de Liège continuait à fonctionner avec des pièces de l'ancien répertoire éventuellement corrigées selon l'optique républicaine. Toutefois, ce genre d'opération ne fut pas

1. MARTIGNY (J.), Histoire du Théâtre de Liège [...], Liège, 1887 et Gazette de Liège du 1.II.1793.

nécessaire lors de la clôture qui se fit le 21.III.1793 avec Richard Coeur-de-Lion. Le 5.III.1793, les Autrichiens avaient réoccupé la ville évacuée par les Français. Ils ramenaient dans leurs bagages les chanoines de Saint-Lambert et les nobles émigrés. Le 24.IV - un mois après la victoire des troupes impériales à Neerwinden (il faut être prudent !) - le prince-évêque de MEAN réintérait sa capitale. La République liégeoise n'avait duré que trois mois et quelques jours.

La restauration du prince-évêque de Méan

La seconde restauration épiscopale sera plus sévère encore que la première envers les coupables de républicanisme. La Gazette de Liège ne paraît plus, ce qui nous prive de notre principale source de renseignements quotidiens. A la maîtrise de la cathédrale, Simon LECLERC est toujours cité comme Musices Director. Pourtant, Henri HAMAL tente de rentrer en grâce en composant une cantate pour M. le Baron de SLUSE, élu Grand Prévôt de Liège le 19.IX.1793 (Conservatoire de Liège. 271/T.439, n°6).

Petit à petit, la situation des musiciens de Saint-Lambert s'améliore : les arriérés de gages sont payés, des gratifications sont accordées et même une augmentation de gages aux violons (7.III.1794). Le registre des Conclusions capitulaires qui nous fournit ces renseignements s'achève sur deux mentions significatives. Le 2 mai, le chanoine HUMBLET présente au Chapitre un "hymne anti-marseillais", et le 23, le Chapitre célèbre une messe d'action de grâces pour le succès des troupes coalisées. Hélas ! le ciel n'entend pas cette prière et le général JOURDAN remporte une éclatante victoire à Fleurus le 26 juin 1794. Un mois plus tard, les Français réoccupent Liège à l'exception du Fort de la Chartreuse d'où les Autrichiens avant de battre en retraite, bombardent les quartiers d'Outre-Meuse et d'Amercoeur. La seconde et dernière restauration épiscopale avait duré à peine quatre mois et demi...

7. Les débuts du Régime français (27.VII.1794)

Une union difficile à harmoniser

Le 1.X.1795, la Convention nationale française décrète la réunion des Provinces belgiques et de la Principauté de Liège à la France. Réunion ? Annexion ? à vous de choisir ! Quoiqu'il en soit, ce jour-là marque la fin de la Nation liégeoise et, avec elle, de son système de gouvernement et de ses institutions. Le 15.X, la Municipalité de Liège remercie la Convention et organise une fête de la Réunion que Lambert BASSENGE commente dans courrier du Département de l'Ourthe du 6.XI.1795. Deux semaines plus tard, la même Municipalité proteste contre l' "invitation" de l'autorité militaire d'avoir à verser dans les 48 heures 50.000 livres, quotité imposée à la ville dans la contribution de un million frappée sur tout le Pays d'Outre-Meuse.

Mais la Municipalité n'est pas à court d'expédients. Le 10.XI, le Conseil répartit la somme exigée sur les Chapitres des églises, les couvents et sur les personnes riches. (Mémorial de la Ville de Liège, p. 197). Or les Chapitre ont déjà dû prendre de sévères mesures d'économies. A Sainte-Croix, par exemple, dès le 24.VIII.1794 - un mois après le retour des Français -

nous lisons : "Messieurs (les Chanoines), pour cause déclarent de révoquer jusqu'à nouvel ordre tous les sujets à gages de leur Chapitre, excepté leur secrétaire." Du coup, la plupart des musiciens sont licenciés. Jusqu'à la fermeture définitive de l'église, il ne restera plus à la maîtrise de Sainte-Croix que 9 musiciens, le maître de chant, l'organiste, quatre chantres (les bénéficiers de l'église, et seulement trois choraux ! Encore ne sont-ils plus payés au mois ; ils reçoivent seulement une gratification après avoir presté plusieurs services.

J'ai déjà fait allusion à la Gazette nationale. En fait, deux journaux sont imprimés sur les presses de DESOER. Leurs titres méritent d'être cités. Le premier paraît du 24.IX.1794 au 21.IX.1795 :

Liberté-Egalité
An 3ème de la République
Gazette nationale et nouvelles politiques
du 3 vendémiaire (mercredi 24 septembre 1794, v[ieux] st[yle])

Elle contient des proclamations, des appels au sens républicain, des renseignements sur les Messageries, sur les prix des denrées, (prix imposés mais non respectés), et un certain nombre d'annonces, de réclames et d'avertissements. Le plus typique - et le plus indécent - est celui-ci, du 20.I.1795 :

"La Municipalité (de Liège) considérant que la meilleure manière de célébrer l'anniversaire de la mort du dernier roi des Français est de soulager les victimes du Despotisme, arrête que le 2 Pluviôse (ou mercredi 21 janvier vieux style), il y aura une Redoute à la nouvelle salle, rue Féronstrée, dont le produit sera versé dans la caisse des pauvres de la commune de Liège. Les Propriétaires de la salle, de concert avec le citoyen DURANT et les artistes musiciens animés des mêmes principes d'humanité, se sont offerts à y donner leurs soins gratis. Les Citoyennes sont invitées à participer également au soulagement des malheureux en payant leur billet d'entrée. Signé : JAYMART, Président."

L'autre journal, malgré un titre plus virulent que celui de la Gazette nationale, relate surtout les événements qui intéressent la vie quotidienne et, de temps à autre, donne les annonces des spectacles. Il s'agit de

Liberté-Egalité. An 3ème de la République
Gazette révolutionnaire de Liège
n°2 du Tridi 13 Brumaire (du lundi 3 Nov. 1794 stile esclave)

A partir du 24.I.1795, le titre est "accentué", ce qui nous vaut :

Liberté - Les droits de l'homme - Egalité
Mort aux tyrans
Gazette révolutionnaire de Liège
du Quintidi 5 Pluviôse (du samedi 24 janvier 1795, st. esclave)

Le dernier numéro est daté du 1.XI.1795.

La démolition de la cathédrale Saint-Lambert (VIII.1794 - 1795)

Les premières années de l'occupation française et de la réunion à la France ne sont pas favorables aux Liégeois en général, aux musiciens en particulier. Certes, l'exécution de ROBESPIERRE (27.VII.1794) a mis fin à la Terreur, mais elle n'a pas ramené le bien-être. A Liège, l'Armée française se comporte comme toutes les troupes d'occupation en temps de guerre. Les mines de charbon ont perdu une grande partie de leur activité ; l'industrie languit. Les biens des émigrés sont mis sous séquestre ; les assignats perdent leur valeur et le "marché noir" s'installe.

Revenant sur une motion déjà proposée le 19.II.1793 mais demeurée sans effet, la Municipalité de Liège vote la démolition de la cathédrale Saint-Lambert, à la fois symbole et réalité de l'Ancien Régime. Les travaux commencent le 9 août 1794 et sont rondement menés¹. Le Chapitre s'est enfui mais la plupart des membres du clergé secondaire, les officiers, les suppôts et les musiciens qui étaient restés à leur poste sont expulsés. La maîtrise de la cathédrale, tant admirée par les voyageurs de passage à Liège, est anéantie. Ses musiciens sont réduits au chômage, surtout les chantres et ceux des instrumentistes qui ne font pas partie de l'Orchestre de Liège.

A plusieurs reprises, la Gazette nationale évoque l'avancement de ces travaux de démolition. Par exemple, le 3.IV.1795, où elle annonce "la continuation de la vente des Effets qui sont dans la cathédrale". Il s'agit de blocs de marbre de Saint-Remy, de bas-reliefs, mausolées, meubles d'église, etc. Même genre d'article le 1.VI, il est signé Léonard DEFRANCE, Administrateur. Le 8.VI.1795, on annonce l'adjudication des travaux pour "la démolition de la grande tour de la ci-devant cathédrale".

Pendant ce temps, les biens des émigrés sont saisis et ceux des Abbayes, Chapitres, Corporations religieuses, Collèges, Séminaires dont plusieurs membres sont absents sont mis sous séquestre "pour assurer la conservation des parts et droits acquis à la République".

Le théâtre en 1794 - 1795

Comme c'est presque toujours le cas en pareille occurrence, le théâtre reflète les tendances de la partie de la population qui crie le plus fort. La Gazette révolutionnaire signale les spectacles donnés du 24.IX.1794 au 1.XI.1795. Les titres de pièces "révolutionnaires" sont nombreux, si nous entendons aussi par "révolutionnaires" celles qui abordent des thèmes qui vont dans le sens des idées républicaines. On remarquera qu'il s'agit surtout de comédies.

D'octobre à décembre 1794, je relève :

- La Parfaite Egalité ou les Tu et les Toi
- Les Victimes cloîtrées, drame en 4 actes de MONVEL
- Les Brigands de la Vendée, comédie en 2 actes mêlée de vaudevilles de PICARD
- Le Milicien, opéra en 1 acte de DUNI

1. Une commission est nommée le 1.XI.1794 pour veiller à la bonne exécution et à la récupération des matériaux utiles.

- Brutus ou la Vraie Bravoure, tragédie de VOLTAIRE

La cadence de ce genre de spectacle diminue entre le 1er janvier et le 1er novembre 1795. Mais on peut citer :

- Robert, chef des Brigands, drame en 5 actes de LAMARTELIERE
- Caïus Gracchus ou le Triomphe de la Liberté, tragédie en 3 actes d'André CHENIER
- Les Rigueurs du cloître, opéra en 2 actes de LEBRETON
- Fénelon ou les Religieuses de Cambrai, tragédie en 5 actes de CHENIER
- Les Dragons au cantonnement, comédie
- Le souper des Jacobins
- Le Déserteur remis à la scène actuelle : les trois premiers actes musique de MONSIGNY, le 4ème musique des Citotens LEPLU et DESPLACES.
- La Veuve du Malabar ou l'Empire des Coutumes, tragédie en 5 actes de LEMIERE
- Timoléon ou les Républicains grecs, ou la Conspiration manquée, tragédie de CHENIER, avec une ouverture et des chœurs de MEHUL

Parmi les pièces du répertoire traditionnel d'opéras-comiques, relevons 5 titres de GRETRY : Zémire et Azor (2), Le Tableau parlant (2), Raoul Barbe-Bleue (une nouveauté) (2), L'Amant jaloux, L'Epreuve villageoise ; 3 titres de MONSIGNY : Le Déserteur remanié (3), Félix ou l'Enfant trouvé, La Belle Arsène ; 6 pièces modernes de DALAYRAC, le nouvel auteur à succès : Les deux petits Savoyards (2), Philippe et Georgette fait historique arrivé à Nancy (2), Azémia ou les Sauvages, Raoul de Créqui et Renaud d'Ast. Signalons encore une ou deux pièces de MEHUL et de GOSSEC.

8. Le Pays de Liège sous le Directoire (26.X.1795 - 9.X.1799)

L'apaisement

A travers les soubresauts et les coups d'états qui émaillent la période du Directoire, on constate un certain embourgeoisement de la Révolution. Parmi les quelques mesures heureuses prises sous ce régime, la liquidation des assignats et la stabilisation de la monnaie ramène une certaine confiance. D'autant plus que les armées de la République sont victorieuses sur le Rhin et en Italie, avec BONAPARTE.

Quelques émigrés rentrent au pays ; on assiste à une reprise du culte catholique. Aussi, au cours de l'année 1796, les musiciens des collégiales liégeoises reprennent-ils quelque espoir. Les maîtrises tendent à revenir à leur activité normale, quoique avec des effectifs encore réduits et des gages inférieurs à ceux d'avant 1794.

Un signe de cet apaisement est donné par le changement de titre du journal édité par DESOER. La Gazette nationale devient :

Gazette de Liège du Citoyen Desoer
An 4ème de la République du 1er Vendémiaire. Mercredi
23 septembre 1795 vieux style.

La Gazette révolutionnaire fait place à un nouveau venu, journal très politique et très engagé, c'est le

**Courrier du Département de l'Ourthe. Par L(ambert) Bassenge
4ème année républicaine (Ere vulgaire).
Quarti 24 vendémiaire - vendredi 16 octobre 1795.**

Bien entendu, les deux feuilles annoncent fidèlement les fêtes républicaines : Fête de la réunion à la France (15.X.95), Fête de la Jeunesse (28.III.96), Fête de la Victoire (de Lodi) et de la Reconnaissance (29.V.96), Fête de la Liberté (29.VII.96). Pour celle-ci, on a simulé la bataille du pont des Arches et "un Corps de musique a exécuté de superbes morceaux du Cit. GOSSEC". Un "superbe concert" a eu lieu le lendemain, mais nous ne savons rien du programme ni des interprètes. Notons encore la Fête de la Fondation de la république le 22.IX.97.

En revanche, en juin-juillet 1796, les Chapitres de Saint-Paul et de Saint-Jean l'Evangéliste, Les Carmélites, Les Prémontrés, les Carmes en Isle, le Monastère de Malmédy cherchent à emprunter des sommes importantes pour satisfaire à leurs obligations à l'égard de "l'emprunt forcé".

La Municipalité républicaine installée le 19.XII.1795 se débat dans des problèmes financiers (décidément incurables à Liège). On rogne sur toutes les dépenses, par exemple sur l'éclairage public. Les Liégeois sont avertis que, dorénavant, ils devront "se déplacer avec une lanterne personnelle après 10 heures du soir". D'autre part, on invite les citoyens à éclairer la rue par la lumière de leur rez-de-chaussée (une mesure que les Allemands nous appliquerons aussi en 1914).

Un peu partout, on voit s'ouvrir de petits pensionnats ou se donnent des cours privés pour les enfants en âge d'école ; ils sont généralement dirigés par les anciens maîtres des écoles des Collégiales et par des prêtres. Moyennant rétributions, ils enseignent à lire, à écrire et à compter. D'autres cherchent à se placer comme précepteurs, ce qui sous-entend qu'il reste encore des familles riches dans le pays.

La tiédeur républicaine des musiciens de l'Orchestre de Liège

Le Spectacle continue sans changements notables dans le répertoire. Signalons cependant la première à Liège de Panurge dans l'Isle des Lanternes de GRETRY, le 17.IV.1796, tandis que le succès de DALAYRAC se confirme et que les pièces "révolutionnaires" semblent se raréfier. Cette tiédeur républicaine est relevée dans une lettre qu'un abonné adresse à la Gazette de Liège qui la publie le 26 mars 1796.

"Citoyens et Messieurs ! (car c'est à vous tous que nous nous adressons). Pourquoi exécute-t-on de si mauvaise grâce les Arrêtés sur les Spectacles ? Pourquoi faut-il encore crier à se démettre la luette pour obtenir un air patriotique de votre Orchestre auquel, il n'y a pas si longtemps, un signe suffisait pour racler pendant une heure l'inferral Réveil du peuple ? Pourquoi (comme mardi par exemple) remplacez-vous de bonnes pièces par de la fausse monnaie, les hymnes républicains que vous devez chanter par d'insipides couplets sur le mariage ? Ce n'est pas l'amour des femmes que le Directoire a voulu réveiller - il n'en est pas besoin ! - c'est celui de la Patrie - il est bien endormi !

Pourquoi choisir la fin du spectacle, le moment où la

moitié des spectateurs est sortie pour exécuter si maussagement l'arrêté en question ? Est-ce la suite d'un petit arrangement entre vous et l'aristocratie ? Confiez-nous cela, nous n'en dirons rien !

Pourquoi ces Messieurs, leur chef surtout (M. MARCHAND) s'éclipsent-ils si lestement à la fin de chaque acte ? Serait-ce affaire de convention ? Il est possible, et j'en conviens, que des airs patriotiques écorchent le gozier (sic) de plusieurs d'entre vous, mais au moins qu'ils ne fassent pas de si laides grimaces. S'ils ne sont pas meilleurs patriotes, qu'ils soient meilleurs comédiens. Il est possible que le "Chant du Départ" qui est pourtant à l'ordre du jour, donne des convulsions à quelques merveilleux ; que "la Marseillaise" fasse frémir quelques "Dames de la meilleure société" ; mais, que diable, chacun ne doit-il pas avoir son tour ?"

L'administration républicaine de Liège s'organise à grands coups de règlements, de discours et de proclamations. C'est alors que les registres d'Etat-civil sont remis à la Municipalité et que l'on fixe les limites de chaque arrondissement de la ville. On notera aussi l'ouverture de la foire traditionnelle le 28.X.1796 et la soumission de l'archevêque de Malines à propos de la suppression des couvents. Il faut, dit-il, "obéir aux lois d'un peuple souverain et surtout d'un peuple conquérant". On comprendra ce qu'on voudra (21.XI.1796). La Gazette de Liège nous dit encore le 21 janvier qu'on a prononcé dans cette commune (de Liège) le serment de haine à la royauté, à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République française et à la Constitution de l'an III". (Il y a des choses qu'il convient de rappeler au peuple).

La victoire remportée par BONAPARTE à Lodi en Italie est célébrée par la grande fête le 29.V.1796. On apprend que le pape Pie VI a envoyé des plénipotentiaires à BONAPARTE pour discuter de paix (8.III.1797), que de son côté BONAPARTE expédie à Paris, pour le nouveau "Museum", le produit de ses rapines dans les villes italiennes (20.V.96 a/b ; 29.V.96 ; 9.VI.96). D'ailleurs sa proclamation aux habitants du Tyrol montre bien qu'il est là pour faire la guerre : "Lorsqu'une commune sera soumise, les syndics seront tenus de donner, à l'heure même, la note de ceux de ses habitants qui seraient à la solde de l'Empereur (d'Autriche) et s'ils font partie des Compagnies tyroliennes, on incendiera sur le champ leurs maisons et on arrêtera leurs parents jusqu'au 3ème degré, lesquels seront envoyés en otages. Signé : BUONAPARTE." (Il y a décidément des habitudes qui ne se perdent pas...)

Enfin, le 30.IV.1797, la Paix est signée avec l'Empereur d'Autriche. Par le Traité de Campoformio, celui-ci renonce à ses droits sur les provinces belgiques, tandis qu'un article secret concède à la France les territoires situés sur la rive gauche du Rhin avec, parmi eux, l'ancienne Principauté de Liège. Cet article sera stipulé dans la paix de Lunéville en 1801.

La fermeture des églises après le coup d'état du 18 Fructidor an VI (4.IX.1797)

C'est dans ce contexte de victoires qu'à Paris, à la Convention, l'action politique des Clichyens (républicains modérés et royalistes) laisse entrevoir les possibilités d'un retour de la monarchie. Leur timidité permet au Directoire, conforté par les succès des armées républicaines, de les prendre

de court par le coup d'Etat du 18 Fructidor an V (4.IX.1797). Il est soutenu par le général AUGEREAU que BONAPARTE a détaché tout exprès de l'armée d'Italie. Parmi les conséquences de cette action décisive, je ne retiendrai que la suppression des Chapitres et la fermeture des églises. Ainsi donc, à Liège, après la maîtrise de la cathédrale disparue en 1794, ce sont celles des collégiales qui sont dispersées. C'est la mort de la musique religieuse à Liège. C'est la misère pour les musiciens.

Cet état de choses est reflété par les Registres de population de la ville. Ceux de 1791 (Capitations. Etats, R.93) mentionnent de nombreux musiciens appartenant aux maîtrises de la cathédrale et des collégiales. Mais dix ans plus tard (an VIII et IX, 1800-1801) c'est une quantité d'"ex-bénéficiers, ex-musiciens, ex-organistes, ex-faiseur d'orgues (Arnold GRAINDORGE), ex-maîtres de musique" que nous trouvons dans les registres. Ceux qui se disent encore "musiciens" sont membres de l'orchestre du théâtre, (comme GAILLARD, DECORTIS, CLOSSET, etc.), "musiciens de guingnette" (comme NAVARD, demeurant rue Grande Bèche) ou "musicien ambulante" (BARTHOLOME et SOMEREAU, sur la Fontaine. Les plus âgés ajoutent "ex-musicien-indigent".

Si l'histoire des musiciens liégeois de l'époque de la Révolution s'arrêtait ici, elle se terminerait par une catastrophe irrémédiable, car la suppression des maîtrises en 1797 va beaucoup plus loin que la perte du gagne-pain des chantres et de la très grande majorité des instrumentistes, sans parler des compositeurs. C'est l'anéantissement de tout le système d'éducation musicale qui est en cause ; de la méthode, du répertoire, et même des lieux où les musiciens étaient formés depuis leur enfance jusqu'au moment où ils entraient dans le métier. C'est aussi la fin des études de composition en Italie grâce à la Fondation Darchis. Dans ces conditions, où trouverait-on des parents assez fous pour orienter leurs enfants vers des études musicales longues et difficiles, subitement devenues inutiles, privées qu'elles sont de débouchés valables ?

9. An VII - vers un redressement de la musique mondaine à Liège

Un projet de Conservatoire

Conscients de l'ampleur de la catastrophe musicale, culturelle et sociale que représente la disparition des maîtrises, quelques musiciens liégeois réagissent. Leur porte-parole est Henri HAMAL que ses anciennes fonctions de maître de chant de la défunte cathédrale Saint-Lambert désignent comme étant la plus haute autorité musicale de pays. En outre, sa qualité de membre du Jury de l'Instruction publique du Département de l'Ourthe en font l'intermédiaire naturel des musiciens liégeois auprès du Gouvernement de la République. Dans un projet daté du 21 Nivôse an VI (1.XII.1798), Henri HAMAL propose, en compensation de la disparition des maîtrises, la création d'un Conservatoire inspiré par le modèle des Conservatoires napolitains ; il emploierait 17 professeurs et coûterait quelque 20.000 francs à la République.

Malgré l'approbation du préfet (français) du Département de l'Ourthe et l'intervention active de GRETRY et des députés liégeois au Conseil des Cinq Cents à Paris, l'affaire traîne en longueur. Elle se termine trois ans plus tard (18.VIII.1801) par une fin de non recevoir. Le Ministre de l'Intérieur prend

argument d'un manque de fonds suffisants pour couvrir les frais de l'institution projetée. C'est fort probablement vrai, mais il se pourrait aussi que d'autres facteurs soient intervenus. Le projet liégeois va à l'encontre de l'esprit centralisateur du Consulat (et, plus tard de l'Empire, durant lequel cet esprit est encore plus accentué). On peut craindre que cette école concurrence le Conservatoire de Paris qui n'a ouvert ses portes qu'en 1795 ; et plus encore qu'il éveille des tentations "centrifuges" dans d'autres domaines. Les Liégeois tenteront vainement de relancer le projet sous l'Empire ; il sera définitivement enterré en 1806. Ils attendront encore 20 ans pour obtenir leur Conservatoire, sous le régime hollandais.

1798 - 1799 : retour à une pratique musicale mondaine quasi normale

Sur ces entrefaits en 1798-1799, an VII de la République française, par un revirement qu'on n'osait plus espérer, la situation politique se stabilise, la paix est rétablie, la confiance renaît.

Certes, tous les problèmes ne sont pas résolus, loin s'en faut, et la "loi JOURDAN" sur la conscription militaire (1798) laisse planer bien des incertitudes. Néanmoins, il est vraiment reconfortant de relever les différences très sensibles qui distinguent les "événements musicaux" annoncés ou rapportés par la Gazette de Liège pendant l'an VI (22.IX.1797-98) de ceux de l'an VII (22.IX.1798-99). Manifestement, on assiste à un "retour à la vie" de la pratique musicale. Il se traduit par des manifestations que l'on avait presque oubliées !

C'est CHEFNEUX, libraire en Neuvise, qui "ouvrira incessamment un abonnement pour toutes sortes de musiques au même prix que les Livres" (29 germ. an 7). Il est bientôt imité par Benoît ANDREZ dont le commerce a l'air de ressusciter. Quant au Citoyen DESOER, il reprend la vente "d'almanachs chantants" dont les titres n'ont vraiment rien de républicain : "Le Chansonnier des amours (128 pages), Les délassements joyeux : ariettes, chansons, romances, etc. (128 pages), Le Berger du Hameau, Les Boccages, almanach pastoral des Bergers contenant romances et chansons villageoises, Bosquets de Cythère (chansons, anecdotes), Les cajoleries de l'Amour, almanach chantant, gaillard et amusant."

Les annonces des spectacles, opéras-comiques et comédies, se suivent régulièrement. On joue du GRETRY, PERGOLESE, GAVEAUX, PLANTADE, MEHUL et surtout DALAYRAC. Il est assez fréquent que de jeunes artistes de l'orchestre se fassent entendre entre deux pièces de théâtre, par exemple OSMONDE fils, qui fera plus tard un carrière de violoniste à Paris.

Des artistes étrangers de qualité reviennent à Liège, surtout des Français ; par exemple le violoniste Rodolphe KREUTZER accompagné par le hautboïste GARNIER. La réussite de leur premier concert est si complète qu'ils doivent aussitôt en donner deux autres. Suivant l'ancien usage, ils sont assistés par l'Orchestre de Liège (qui accompagne les concertos et exécute des symphonies de HAYDN) et par des artistes locaux, en l'occurrence Thomas LONCIN, chanteur, ex-maître de musique de Saint-martin, et la Citoyenne FRANCVILLE, actrice de théâtre.

Le succès que LONCIN remporte à cette occasion l'incite à

organiser un concert à son propre bénéfice le 23 Nivôse an 8. On y entend deux dames amateurs (une pianiste et une cantatrice) et des artistes de l'Orchestre du théâtre : BLAVIER, hautbois, ainsi que GAILLARD, BERSAC, GUILLAUME et DECORTIS l'aîné dans un Quatuor à cordes de VIOTTI (1755-1824).

Ce Jean-François DECORTIS l'aîné, violoncelliste, imite LONCIN le 13 Ventôse an 8, suivi par COLLIN, chanteur et par HERCHENNE, altiste, ancien chef d'orchestre de la cour du prince-évêque. Ce jour-là, l'Orchestre de Liège exécute pour la première fois une oeuvre souvent reprise par après, La Bataille op. 11 (1794) de Franz-Christoph NEUBAUER (né en Bohême en 1760, mort à Bückeburg en 1795).

Le 3 Germinal an 8, c'est "Michel DECORTIS, professeur de violon" qui annonce un concert à son bénéfice dans la salle de l'Emulation. C'est la première fois qu'un musicien liégeois se pare publiquement de ce titre de "professeur". Il est rapidement adopté par les meilleurs solistes, ceux qui peuvent se targuer d'une certaine expérience. Titre qu'ils méritent bien d'ailleurs car, en transmettant leur savoir à de futurs professionnels et à des amateurs talentueux, ils pallient l'absence d'institutions d'enseignement musical et maintiennent vivaces la pratique et les traditions de leur art.

D'autres concerts suivront régulièrement, par exemple celui du 27 Germinal an 8 donné par Joseph BLAVIER cadet, flûtiste, où des musiciens restés anonymes exécutent un Quintette pour 2 violons, 2 altos et violoncelle de MOZART.

Les compositeurs liégeois sous la République

Cette esquisse sommaire de la vie musicale à Liège sous la République nous conduit à accorder quelques instant d'attention aux compositeurs locaux actifs entre 1789 et 1799. Ceux-ci devant faire l'objet d'une autre étude, je ne ferai que les énumérer ici.

Quelques uns travaillent à Paris depuis longtemps déjà. GRETRY, évidemment. Il a 58 ans en 1789, mais il va être accablé par des deuils cruels et sa production s'en ressentira.

Le 3.IV.1800, le Théâtre de Liège annonce la représentation de "Les Faux mendiants, opéra-comique en un acte, paroles de LEBRUN, musique de GRESNICK, natif de Liège". Malheureusement cet excellent compositeur vient de mourir à Paris, le 16.X.1799, à l'âge de 44 ans, au moment où il renouait avec le succès.

Le violoniste-compositeur CHARTRAIN (1740-1793) est disparu lui aussi.

Son confrère PIELTAIN (1754-1833) célèbre à Paris et à Londres, est rentré à Liège en 1801. Il continue à composer, surtout des quatuors à cordes, mais il ne fait plus rien publier. On se demande pourquoi.

A Liège, Henri HAMAL (1744-1820) apparaît comme un personnage-clé. Maître de chant de la cathédrale Saint-Lambert depuis 1778, il ne fait aucun doute que ses sympathies aillent à la Révolution, sans qu'on sache au juste la part qu'il y a prise. Personnage quelque peu ambigu, Henri HAMAL attend encore son biographe.

Nicolas BODSON (1766-1829) était encore pensionnaire à la Fondation Darchis, à Rome, en 1789. Plusieurs de ses oeuvres sont conservées au Fonds Terry. Le 12.I.1800, il fait représenter sur le Théâtre de Liège "Le Derviche ou l'Isle des femmes", paroles du Citoyen SAINTE-FOIX, musique du Citoyen BODSON, artiste lyrique de cette commune". Maître de chant de la nouvelle cathédrale Saint-Paul lors de la réorganisation de la maîtrise en 1807, il cède rapidement la place à l'abbé HARZEUS (lui aussi ancien pensionnaire du Collège liégeois de Rome). Il semblerait que l'Empire et le Régime hollandais aient tenu pour suspectes les opinions républicaines de BODSON.

Thomas LONCIN, ex-maître de chant de Saint-Martin fut surtout un excellent chanteur et aussi dresseur de chevaux ! Il est mort à Liège le 14.I.1820.

Il faudrait encore signaler Jean-Jacques RENIER, ANDRIEN, le notaire-compositeur Barthélemy-Etienne DUMONT, les chefs d'orchestre Guillaume-Alexandre PARIS (1756 - Saint-Petersbourg 1840) et Laurent HENCHENNE (1761-1812) ainsi que les virtuoses liégeois qui animent les concerts pendant le premier tiers du 19e siècle. J'ai eu l'occasion de consacrer à l'un d'eux une étude qui résume le décousu du cadre où sa carrière - et celle de ses contemporains - s'est déroulée : Léonard-Joseph GAILLARD - 1766-1837 - Un violoniste, sept régimes politiques, deux mondes¹.

* * *

Nous interrompons ici la petite histoire des musiciens liégeois ballotés dans les remous de la Grande Histoire de la Révolution et du Directoire.

La disparition des maîtrises en 1797 a été pour presque tous une véritable catastrophe. Elle a pesé très lourdement sur la carrière des plus jeunes, surtout sur celle des compositeurs, et handicapé dangereusement la formation de leurs successeurs immédiats.

Ce sont les artistes de l'Orchestre du théâtre et des concerts et quelques solistes qui, en raison de leur talent et par un consentement tacite méritèrent le titre de "professeur", sont parvenus à sauver la pratique musicale à Liège. Dieu seul sait au prix de quelles difficultés !

Je voulais leur rendre hommage.

J'espère ne pas les avoir trahis.

José QUITIN, le 13.III.1989

1. Dans Annales du Cercle hutois des sciences et des arts. T. XXIX. 100e anniversaire. Huy. 1975. (185-204)